

N°DEC23_091



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC23_091 - Convention d'occupation précaire avec Madame Liliane MOSANGAUD pour la mise à disposition d'une salle sise 3 rue Simone Veil

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°20.033 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'arrêté n° 2023.0225 du 27 juin 2023 portant délégation de signature à Monsieur Marcel SAINT-AUBIN,

Considérant l'appartenance de la salle de l'école Yves Coppens sise 3 rue Simone Veil au domaine privé communal,

Considérant la mise en place d'une boutique éphémère de création de textiles,

Considérant la nécessité de signer une convention d'occupation précaire de la salle utilisée de manière transitoire à compter du 10 juillet jusqu'au 10 août 2023,

DECIDE de signer avec Madame MOSANGAUD Liliane une convention d'occupation précaire de mise à disposition d'une salle sise 3 rue Simone Veil à titre gracieux.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 13 juillet 2023

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente décision pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Mis en ligne sur le site de la ville le : 15/07/2023

Pour le Maire,
Jean-Noël CARPENTIER,
Marcel SAINT-AUBIN,
Adjoint au Maire